

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1927

présenté par

M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel et Mme Trouvé

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	1 336 896
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	1 336 896	0
TOTAUX	1 336 896	1 336 896
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite réaffirmer la place de l'Education socioculturelle dans l'enseignement agricole.

Créé dans la mouvance de l'Education Populaire, l'Education socioculturelle (ESC) prône l'approche globale de la formation des agriculteurs avec une orientation culturelle. A l'origine, l'enseignant d'ESC n'était qu'un simple animateur, mais il est progressivement devenu, au gré des rénovations de diplômes, intervenant à part entière dans les contenus pédagogiques. C'est cette particularité d'un enseignement à la fois officiel et décalé, faisant le pont entre l'Ecole et son environnement social et culturel, entre animation et transfert de savoirs, que cet amendement vise à défendre, d'autant plus que l'année 2025 consacrera les 60 ans de l'ESC dans l'Enseignement agricole.

Cependant, le SNETAP-FSU alerte sur le manque de moyens alloués à cet enseignement, et notamment de chargé de mission d'animation. Par conséquent, le SNETAP-FSU souhaite renforcer les moyens humains au niveau de chaque région en affectant 1 ETPT de chargé de mission pour chacun des 18 services académiques.

Le coût évalué pour 18 ETPT est de 1 336 896 euros.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré » à hauteur de 1 336 896 euros en autorisations

d'engagement et 1 336 896 € en crédits de paiement, vers l'action 1 « « Mise en oeuvre de l'enseignement dans les établissements publics » » du programme 143. Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.

Cet amendement a été travaillé avec le SNETAP-FSU.

Cet amendement a été adopté lors de son examen au fond en commission des finances.